



Municipalité de
Saint-Agapit

2016-12-609 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 décembre 2016, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #2 - Marc-Antoine Drouin
Siège #3 - Sylvain Vidal
Siège #4 - Micheline Beaudet
Siège #5 - Pierre Audesse
Siège #6 - Yves Gingras

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Claudette Desrochers

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Josée Martineau, directrice générale adjointe.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

2016-12-610 02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, tel que présenté, en radiant les points 6.7 «Appui à la démarche de la FQM dans le dossier des hydrocarbures» et 12.1 «Publicité Guide du Citoyen de Lotbinière 2017» ainsi qu'en ajoutant le point 13.7 «Social des pompiers».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-611 03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 et de la séance extraordinaire du 14 novembre 2016. Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2016, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - MENTION DE REMERCIEMENT

2016-12-612 04.01 - Mention de remerciements à Madame Mélanie St-Jean pour l'appart significatif dans la recollection et la préservation des événements historiques de Saint-Agapit

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu à l'unanimité d'adresser une mention de remerciements à Madame Mélanie St-Jean pour l'appart significatif dans la compilation et la préservation des événements historiques de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-12-613 04.02 - Mention de remerciements à Madame Gloria Ward et Monsieur Nelson Ward pour l'appart significatif dans la recollection et la préservation des événements historiques de Saint-Agapit

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu à l'unanimité d'adresser une mention de remerciements à Madame Gloria Ward et Monsieur Nelson Ward pour leur appart significatif dans la compilation et la préservation des événements historiques de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-614 04.03 - Mention de remerciements et félicitations pour Marie-France Poulin, 22 ans de service pour l'OMH de Saint-Agapit

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal et il est résolu à l'unanimité d'adresser une mention de remerciements et de félicitations à Madame Marie-France Poulin, pour ses 22 ans de service auprès de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05 - AVIS DE MOTION

2016-12-615 05.01 - Avis de motion règlement 421-12-16 «Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2017 et les conditions de leur perception»

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de faire l'avis de motion pour le règlement 421-12-16 «Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2017 et les conditions de leur perception».

Qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

2016-12-616

06.01 - Dépôt de la déclaration d'intérêt pécuniaire des élus

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires des élus municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-617

06.02 - Dépôt du registre des dons

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de faire un dépôt du registre des dons tel que prévue selon la Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale. Les membres du conseil de la municipalité déposent un registre vide puisqu'aucun membre ne déclare avoir reçu de dons.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-618

06.03 - Séance spéciale d'adoption du programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de fixer la date de la séance spéciale d'adoption du programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019 au lundi 19 décembre 2016 à 20h et d'en faire l'avis public.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-619

06.04 - Fermeture du bureau période des fêtes du 23 décembre au 3 janvier inclusivement

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu de procéder à la fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes, soit du 23 décembre 2016 au 3 janvier 2017 inclusivement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-620

06.05 - Social des fêtes des employés

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'autoriser une dépense de 30\$ par personne pour le repas du social des fêtes des employés municipaux. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.16000.493.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-621

06.06 - Entretien annuel saison 2015-2016 de la piste de ski de fond par le Club Lions de Saint-Agapit

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser le paiement pour l'entretien annuel de la piste de ski de fond par le Club Lions de Saint-Agapit pour la saison 2015-2016 au coût de 3 000 \$. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70150.443.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-622

06.07 - COBARIC appui au projet «Sensibilisation et mobilisation des producteurs agricoles du bassin versant de la rivière Noire»

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a récemment été informé des démarches que vous avez entreprises dans la réalisation du projet « Sensibilisation et mobilisation des producteurs agricoles du bassin versant de la rivière Noire » déposé au Programme Prime-Vert – Sous-volet 3.1 de l'approche régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

ATTENDU QUE la rivière Noire et ses affluents s'écoule sur le territoire des municipalités de Saint-Flavien, Saint-Agapit, Saint-Apollinaire, Saint-Gilles et se jette dans la rivière Beaurivage à la hauteur de Saint-Étienne (Lévis). Le projet vise le regroupement des producteurs agricoles du bassin versant de la rivière Noire afin d'améliorer la qualité de l'eau notamment par l'optimisation des pratiques agroenvironnementales et l'aménagement riverain. Par un processus d'engagement des producteurs via une approche d'intervention collective adaptée au contexte agricole, ce projet contribuera à l'amélioration de problématiques identifiées dans le plan d'action de l'approche régionale 2016-2018 du MAPAQ, soit la présence de pesticides dans les rivières Chaudière et Beaurivage ainsi que la dégradation de la qualité de l'eau de plusieurs rivières de la région de la Chaudière-Appalaches.

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet est très important pour nous. il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'appuyer cette démarche ainsi que de contribuer au projet en participant à sa mise en œuvre et de collaborer avec vous pour faciliter la communication auprès des producteurs agricoles de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-623

06.08 - Délégation de représentants pour le regroupement des OH

Considérant que, la municipalité de Saint-Agapit participe au taux de 10 % des frais de l'Office Municipale d'Habitation;

Considérant que, par la loi 83 qui oblige les regroupements d'Office, il est spécifié qu'un élu doit représenter son territoire;

Considérant qu'un comité de transition et concertation (CTC) est à se former pour préparer une proposition de deux regroupements pour le territoire de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras, que Madame Sylvie Fortin Graham soit délégué par la Municipalité de Saint-Agapit pour représenter notre territoire à titre d'élu municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-624

06.09 - Appui au Domaine Joly-de-Lotbinière

ATTENDU QUE depuis 1998, la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière, organisme de bienfaisance à but non lucratif, met tout en œuvre au nom de la collectivité pour que ce site patrimonial remarquable

soit connu et apprécié du public et ce, afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice de la population actuelle et des générations futures ;

ATTENDU QUE le site et la Maison de Pointe Platon du Domaine Joly-De Lotbinière ont été classés *Bien et immeuble patrimoniaux du Québec* en 1999 et *Lieu historique national du Canada* en 2003 et qu'ainsi, les gouvernements du Québec et du Canada reconnaissent leur grande valeur patrimoniale au niveau national ainsi que l'importance de leur conservation et de la mise en valeur de leurs richesses ;

ATTENDU QUE pour la région de la Chaudière-Appalaches, le Domaine est un produit d'appel «nature-culture» d'importance puisqu'il occupe le premier rang comme site culturel privé quant au nombre de ses visiteurs ;

ATTENDU QUE pour la MRC de Lotbinière, le Domaine Joly-De Lotbinière est une locomotive du développement culturel et touristique, car son exploitation et la venue dans la région de ses milliers de visiteurs (plus de 433 000 visiteurs en dix-neuf ans) ont laissé dans le milieu plus de 18,5 millions de dollars en retombées économiques directes et indirectes ;

ATTENDU QUE pour les régions de Lotbinière et de la Chaudière-Appalaches, le Domaine est un important acteur du développement touristique et économique ;

ATTENDU QUE la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière désire poursuivre sa mission et assurer la pérennité de ce site patrimonial et naturel d'exception pour le bénéfice de la population actuelle et des générations futures ;

ATTENDU QU'il est essentiel pour la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière d'obtenir des appuis solides ainsi que d'établir des partenariats forts et significatifs ;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal que la Municipalité de Saint-Agapit reconnait l'importance et le rôle de leader que joue le Domaine Joly-De Lotbinière au sein du monde culturel et touristique au niveau local, régional, provincial et national et que, par le fait même, nous demandons au gouvernement du Québec que la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière reçoive les aides financières nécessaires pour assurer la pérennité de ce joyau du patrimoine national.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-625

06.10 - Bail de location, locaux Carrefour Jeunesse emploi Lotbinière

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras, d'autoriser la directrice générale à signer l'addenda au bail du Carrefour jeunesse emploi Lotbinière pour la reconduction du bail et ce jusqu'au 31 mars 2017, selon les mêmes modalités soit de 833.33 \$ taxes incluses par mois et d'annuler la résolution 2016-09-420 «Autorisation signature bail carrefour jeunesse emploi».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-626 06.11 - Autorisation de paiement facture # 1304466 de Lavery de Billy

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser le paiement de la facture # 1304466 de Lavery de Billy au coût de 12 106.21 \$ taxes incluses concernant les dossiers Agri-Bio, l'addenda bail emphytéotique et la gouvernance municipale. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.12000.412, au surplus accumulé non réservé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-627 06.12 - Acceptation soumission Le Lien de St-Agapit pour 2017

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'accepter la soumission du journal Le Lien de St-Agapit pour 2017 au coût de 3 699.50 \$ pour 7 mois ainsi que la soumission pour la publicité annuelle pour 7 mois au coût de 406 \$. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.13000.341.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-628 06.13 - Appui au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Attendu que l'Union des producteurs agricoles s'adresse à la MRC afin d'obtenir son appui dans leur demande adressée au gouvernement du Québec en ce qui concerne la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (voir la résolution adoptée lors de l'Assemblée générale annuelle des syndicats de l'UPA de Lotbinière-Nord et de Lotbinière-Sud tenue le 24 novembre 2016 à Sainte-Agathe-de-Lotbinière);

Attendu que le gouvernement du Québec entend réformer le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA), ci-après appelé la réforme;

Attendu que la divergence d'interprétation de l'impact fiscal potentiel de la réforme entre le gouvernement du Québec et l'Union des producteurs agricoles rend difficile l'appréciation de son impact réel;

Attendu que les nouveaux critères d'éligibilité proposés dans la réforme permettront à plus de producteurs agricoles de se prévaloir du PCTFA;

Attendu que l'agriculture et l'agroalimentaire représentent un secteur d'activité important sur le territoire de la MRC;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin et résolu de demander au gouvernement du Québec :

De suspendre sa réforme administrative prévue pour le 1 janvier 2017 pour permettre de faire les représentations appropriées sur les impacts de cette réforme et que le débat soit fait entre les dirigeants du monde agricole, le ministre de l'Agriculture et les Ministères concernés.

De s'assurer que cette nouvelle réforme permet l'ajout de nouvelles entreprises agricoles à se qualifier au PCTFA sans pénaliser celles déjà qualifiées.

De s'assurer que les économies administratives escomptées ne soient pas

assumées par les producteurs agricoles ni par les municipalités.

De s'assurer que ceux concernés (gouvernement, UPA, FQM...) travaillent de manière concertée à trouver des solutions communes et à éclaircir la nature des impacts fiscaux de façon à mettre fin à l'incertitude quant aux chiffres véhiculés auprès des producteurs œuvrant sur le territoire de la MRC qui demandent d'avoir l'heure juste.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07 - VOIRIE AQUEDUC ET ÉGOUT

2016-12-629

07.01 - Acceptation de 4 avis de changements INST-03, EL-01, GEN-04, EL-02 à l'usine de traitement par la firme Allen entrepreneur général

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras, d'accepter les 4 avis de changement INST-03, EL-01, GEN-04, EL-02, à l'usine de traitement par la firme Allen entrepreneur général au coût total de 8 510.36 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 23.05002.721, règlement d'emprunt 401-02-163.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08 - URBANISME

2016-12-630

08.01 - Fixer date de l'assemblée publique de consultation le 6 mars 2017 pour le règlement 413-10-16, «Règlement modifiant le règlement de lotissement 252-11-07 afin de régir la superficie maximale des terrains et des lots dans la zone R-85»

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de fixer la date de l'assemblée publique de consultation le 6 mars 2017 à 19h30 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Agapit situé au 1080 avenue Bergeron pour le règlement 413-10-16, «Règlement modifiant le règlement de lotissement 252-11-07 afin de régir la superficie maximale des terrains et des lots dans la zone R-85».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-631

08.02 - Adoption du projet de règlement 413-10-16 «Règlement modifiant le règlement de lotissement 252-11-07 afin de régir la superficie maximale des terrains et des lots dans la zone R-85»

Dispense de lecture du règlement est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu, avoir pris connaissance du **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 413-10-16 modifiant le règlement de lotissement numéro 252-11-07 afin de régir la superficie maximale des terrains et des lots dans la zone R-85.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage à condition d'être conforme au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Lotbinière et à son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire maximiser l'utilisation de son territoire et de ses services d'utilité publique;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire régir la superficie maximale des terrains et des lots dans la zone R-85;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné par la conseillère Claudette Desrochers pour la présentation du présent projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 octobre 2016;

ATTENDU QUE ce règlement sera soumis à la consultation prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L. R.Q., chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-632 08.03 - Fixer date de l'assemblée publique de consultation le 6 mars 2017 pour le règlement 414-10-16, «Règlement modifiant le règlement de zonage 251-11-07 afin de régir l'implantation des constructions complémentaires sur le même lot que le bâtiment principal

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de fixer la date de l'assemblée publique de consultation le 6 mars 2017 à 19h30 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Agapit situé au 1080 avenue Bergeron pour le règlement 414-10-16, «Règlement modifiant le règlement de zonage 251-11-07 afin de régir l'implantation des constructions complémentaires sur le même lot que le bâtiment principal».

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-12-633 08.04 - Adoption du projet de règlement 414-10-16 «Règlement modifiant le règlement de zonage 251-11-07 afin de régir l'implantation des constructions complémentaires sur le même lot que le bâtiment principal»

Dispense de lecture du règlement est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu, avoir pris connaissance du **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 414-10-16 modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07 afin de régir l'implantation des constructions complémentaires sur le même lot que le bâtiment principal.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage à condition d'être conforme au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Lotbinière et à son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire régir l'implantation des constructions complémentaires sur le même lot que le bâtiment principal;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné par la

conseillère Claudette Desrochers pour la présentation du présent projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 octobre 2016;

ATTENDU QUE ce règlement sera soumis à la consultation prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L. R.Q., chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-634

08.05 - Appui pour la demande du Groupe Scout 127e Agapogil pour l'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture à la CPTAQ, soit l'usage camp de scouts

Attendu que le Groupe scout 127e Agapogil dépose une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec soit la tenue d'un camp scout;

Attendu que cette demande vise une superficie de XX mètres carrés sur le lot 3 638 996 propriété de la Ferme Roncel inc;

Attendu que le Groupe scout 127e Agapogil a signé une entente conditionnelle avec le propriétaire du lot 3 638 996 pour l'utilisation de cette superficie;

Attendu que l'autorisation recherchée vise à autoriser la tenue d'activités propres au mouvement scout soit des activités pratiques dans la nature;

Attendu que l'autorisation recherchée vise à permettre au Groupe scout 127e Agapogil de construire un camp pour accueillir les participants lors des activités du groupe;

Attendu que les établissements de production animale existants sont tous situés à plus de 1000 mètres du site visé par la présente demande;

Attendu que l'autorisation recherchée n'aura pas d'effet négatif sur les établissements de production animale car il ne s'agit pas d'un usage résidentiel et ce camp scout n'entre pas dans la catégorie des immeubles protégés énumérés par la MRC de Lotbinière;

Attendu que le potentiel agricole du lot et des lots voisins est de type 4 (6DW) selon le classement de l'inventaire des terres du Canada;

Attendu que l'autorisation recherchée n'aura aucune conséquence négative sur les activités agricoles existantes, ni sur le développement de ces activités agricoles et qu'elle n'aura aucun effet négatif sur la possibilité d'utilisation du lot et des lots voisins à des fins agricoles;

Attendu que l'autorisation recherchée n'aura aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;

En Conséquence, il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin et unanimement résolu:

D'appuyer la demande d'autorisation du Groupe scout 127e Agapogil à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture soit la tenue d'un camp scout soit l'usage camp de scouts.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-12-635

08.06 - Demande à la MRC de Lotbinière pour un avis de conformité sur le projet de modification réglementaire visant à autoriser l'usage «752 camp de groupe ou camp organisé» de la classe «récréation intensive (R-2)» sur le lot 3 639 996

Attendu que le demandeur Groupe scout 127e Agapogil désire établir un camp scout sur le lot 3 638 996 localisé dans la zone agricole;

Attendu que pour se faire le demandeur doit formuler une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que dans le cadre de la demande à la CPTAQ la municipalité doit adopter un projet de règlement de modification autorisant l'usage récréatif (camp scout) sur ledit lot;

Attendu que ce projet de règlement de modification doit être conforme au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière;

Attendu que le CCU s'est prononcé en faveur de ladite modification réglementaire projetée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et unanimement résolu :

a) d'entamer le processus de modification réglementaire visant à autoriser l'usage «752 camp de groupe ou camp organisé» de la classe «récréation intensive (R-2)» sur le lot 3 638 996;

b) de demander à la MRC d'émettre un avis de conformité sur ledit projet de règlement de modification à la suite de son adoption.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-636

08.07 - Avis de motion règlement 416-11-16 «Règlement modifiant le règlement de zonage 251-11-07 afin de créer la zone récréative REC-1

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire l'avis de motion pour le règlement 416-11-16 «Règlement modifiant le règlement de zonage 251-11-07 afin de créer la zone récréative REC-1»

Qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-637 08.08 - Fixer date de l'assemblée publique de consultation le 6 mars 2017 pour le règlement 416-11-16 «Règlement modifiant le règlement de zonage 251-11-07 afin de créer la zone récréative REC-1

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de fixer la date de l'assemblée publique de consultation le 6 mars 2017 à 19h30 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Agapit situé au 1080 avenue Bergeron pour le règlement 416-11-16, «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07 afin de créer la zone récréative REC-1».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-638 08.09 - Adoption du projet de règlement 416-11-16 «Règlement modifiant le règlement de zonage 251-11-07 afin de créer la zone récréative REC-1

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 416-11-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 251-11-07 AFIN DE CRÉER LA ZONE RÉCRÉATIVE REC-1

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage conformément au Plan d'urbanisme et au Schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire créer une zone récréative à même la zone agricole et préciser les usages qui y seront autorisés (camp scout);

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné par Sylvain Vidal pour la présentation du présent projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2016;

ATTENDU QUE ce règlement sera soumis à la consultation prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme(L. R.Q., chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-639 08.10 - Avis de motion règlement 417-11-16 «Règlement modifiant le plan d'urbanisme 250-11-07 afin de créer l'affectation récréative REC-1»

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de faire l'avis de motion pour le règlement 417-11-16 «Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 250-11-07 afin de créer l'affectation récréative REC-1»

Qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-640 08.11 - Fixer date de l'assemblée publique de consultation le 6 mars 2017 pour le règlement 417-11-16 «Règlement modifiant le plan d'urbanisme 250-11-07 afin de créer l'affectation récréative REC-1»

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de fixer la date de l'assemblée publique de consultation le 6 mars 2017 à 19h30 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Agapit situé au 1080 avenue Bergeron pour le règlement 417-11-16, «Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 250-11-07 afin de créer l'affectation récréative REC-1»

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-641 08.12 - Adoption du projet de règlement 417-11-16 «Règlement modifiant le plan d'urbanisme 250-11-07 afin de créer l'affectation récréative REC-1»

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 417-11-16 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 250-11-07 AFIN DE CRÉER L'AFFECTION RÉCRÉATIVE REC-1

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son Plan d'urbanisme en conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire créer une aire d'affectation récréative dans la zone agricole afin d'y autoriser l'implantation du camp scout;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné par Pierre Audesse pour la présentation du présent règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 décembre 2016;

ATTENDU QUE ce règlement sera soumis à la consultation prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L. R.Q., chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-12-642 08.13 - Avis de motion règlement 418-11-16 «Règlement modifiant le plan d'urbanisme 250-11-07 afin d'intégrer les dispositions du règlement 267-2016 de la MRC de Lotbinière visant à modifier les limites du périmètre d'urbanisation et à réorienter une partie de son développement»

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de faire l'avis de motion pour le règlement 418-11-16 «Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 250-11-07 afin d'intégrer les dispositions du règlement 267-2016 de la MRC de Lotbinière visant à modifier les limites du périmètre d'urbanisation et à réorienter une partie de son développement»

Qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

- 2016-12-643** **08.14 - Fixer date de l'assemblée publique de consultation le 6 mars 2017 pour le règlement 418-11-16, «Règlement modifiant le plan d'urbanisme 250-11-07 afin d'intégrer les dispositions du règlement 267-2016 de la MRC de Lotbinière visant à modifier les limites du périmètre d'urbanisation et à réorienter une partie de son développement»**

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de fixer la date de l'assemblée publique de consultation le 6 mars 2017 à 19h30 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Agapit situé au 1080 avenue Bergeron pour le règlement 418-11-16, «Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 250-11-07 afin d'intégrer les dispositions du règlement 267-2016 de la MRC de Lotbinière visant à modifier les limites du périmètre d'urbanisation et à réorienter une partie de son développement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

- 2016-12-644** **08.15 - Adoption du projet de règlement 418-11-16, «Règlement modifiant le plan d'urbanisme 250-11-07 afin d'intégrer les dispositions du règlement 267-2016 de la MRC de Lotbinière visant à modifier les limites du périmètre d'urbanisation et à réorienter une partie de son développement»**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 418-11-16 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 250-11-07 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 267-2016 DE LA MRC DE LOTBINIÈRE VISANT À MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ET À RÉORIENTER UNE PARTIE DE SON DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le Règlement numéro 267-2016 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) visant à modifier les limites du périmètre d'urbanisation et à réorienter son développement résidentiel dans le secteur sud-est;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit doit, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son Plan d'urbanisme à l'intérieur du délai prescrit par la loi afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné par Pierre Audesse pour la présentation du présent règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 décembre 2016;

ATTENDU QUE ce règlement sera soumis à la consultation prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme(L. R.Q., chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-645 08.16 - Avis de motion règlement 419-11-16, «Règlement modifiant le règlement de zonage 251-11-07 afin d'intégrer les dispositions du règlement 267-2016 de la MRC de Lotbinière visant à modifier les limites du périmètre d'urbanisation et à réorienter une partie de son développement»

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire l'avis de motion pour le règlement 419-11-16 «Règlement modifiant le règlement de zonage 251-11-07 afin d'intégrer les dispositions du règlement 267-2016 de la MRC de Lotbinière visant à modifier les limites du périmètre d'urbanisation et à réorienter une partie de son développement.

Qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-646 08.17 - Fixer date de l'assemblée publique de consultation le 6 mars 2017 pour le règlement 419-11-16 «Règlement modifiant le règlement de zonage 251-11-07 afin d'intégrer les dispositions du règlement 267-2016 de la MRC de Lotbinière visant à modifier les limites du périmètre d'urbanisation et à réorienter une partie de son développement»

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de fixer la date de l'assemblée publique de consultation le 6 mars 2017 à 19h30 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Agapit situé au 1080 avenue Bergeron pour le règlement 419-11-16, «Règlement modifiant le règlement de zonage 251-11-07 afin d'intégrer les dispositions du règlement 267-2016 de la MRC de Lotbinière visant à modifier les limites du périmètre d'urbanisation et à réorienter une partie de son développement»

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-647 08.18 - Adoption du projet de règlement 419-11-16 «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07 afin d'intégrer les dispositions du règlement 267-2016 de la MRC de Lotbinière visant à modifier les limites du périmètre d'urbanisation et à réorienter une partie de son développement»

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 419-11-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 251-11-07 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 267-2016 DE LA MRC DE LOTBINIÈRE VISANT À MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ET À RÉORIENTER UNE PARTIE DE SON DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le Règlement numéro 267-2016 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) visant à modifier les limites du périmètre d'urbanisation et à réorienter son développement résidentiel dans le secteur sud-est;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit doit, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier

son règlement de zonage numéro 251-11-07 à l'intérieur du délai prescrit par la loi afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné par Micheline Beaudet pour la présentation du présent règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 décembre 2016;

ATTENDU QUE ce règlement sera soumis à la consultation prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L. R.Q., chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-648 **08.19 - Fixer date de l'assemblée publique de consultation le 6 mars 2017 pour le règlement 420-11-16, «Règlement modifiant le règlement de zonage 251-11-07 afin de modifier l'article 6.2 «Travail à domicile dans une résidence unifamiliale isolée» et l'article 6.5 « Services de garde et famille d'accueil en milieu familial»**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de fixer la date de l'assemblée publique de consultation le 6 mars 2017 à 19h30 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Agapit situé au 1080 avenue Bergeron pour le règlement 420-11-16, «Règlement modifiant le règlement de zonage 251-11-07 afin de modifier l'article 6.2 «Travail à domicile dans une résidence unifamiliale isolée» et l'article 6.5 « Services de garde et famille d'accueil en milieu familial».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-649 **08.20 - Adoption du projet de règlement 420-11-16, «Règlement modifiant le règlement de zonage 251-11-07 afin de modifier l'article 6.2 «Travail à domicile dans une résidence unifamiliale isolée» et l'article 6.5 «Services de garde et famille d'accueil en milieu familial»**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 420-11-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 251-11-07 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 6.2 « TRAVAIL À DOMICILE DANS UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE » ET L'ARTICLE 6.5 « SERVICES DE GARDE ET FAMILLE D'ACCUEIL EN MILIEU FAMILIAL »

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire modifier son règlement de zonage numéro 251-11-07 afin de modifier l'article 6.2 «Travail à domicile dans une résidence unifamiliale isolée» et l'article 6.5 «Services de garde et famille d'accueil en milieu familial »;

ATTENDU QUE ce règlement sera soumis à la consultation prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L. R.Q., chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-650 08.21 - Servitude d'égout pluvial en faveur de la Municipalité de Saint-Agapit, rue Talbot

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse, que la mairesse, Mme Sylvie Fortin et la directrice générale, soient autorisées à signer au nom de la municipalité de Saint-Agapit un acte créant une servitude d'égout pluvial en faveur de la Municipalité sur le lot servant 4 962 883 et le lot dominant 3 639 205 au coût de plus ou moins 1 000 \$. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.61000.411, résolution 2016-04-166.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-651 08.22 - Servitude d'égout sanitaire en faveur de la Municipalité de Saint-Agapit, avenue du Pont Sud

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal, que la mairesse, Mme Sylvie Fortin et la directrice générale soient autorisées à signer au nom de la municipalité de Saint-Agapit un acte créant une servitude d'égout sanitaire en faveur de la Municipalité sur les lots 3 640 209, 3 640 154, 3 640 153, 3 640 036, 3 640 031 et 3 640 032 au coût de plus ou moins 1 000 \$. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.61000.411, résolution 2016-06-296.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-652 08.23 - Servitude d'aqueduc en faveur de la Municipalité de Saint-Agapit (parc linéaire/Coop)

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras, d'annuler la servitude numéro 91 611 publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lotbinière et d'autoriser la mairesse, Mme Sylvie Fortin et la directrice générale à signer au nom de la municipalité de Saint-Agapit un acte créant une servitude d'aqueduc en faveur de la Municipalité sur le lot 3 639 218 au coût de plus ou moins 1 000 \$. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.61000.411.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-653 08.24 - Servitude d'égout pluvial en faveur de la Municipalité de Saint-Agapit, avenue Dutil

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal que la mairesse, Mme Sylvie Fortin et la directrice générale soient autorisées à signer au nom de la municipalité de Saint-Agapit un acte créant une servitude d'égout pluvial en faveur de la Municipalité sur les futurs lots 5 684 394 et 5 684 398 au coût de plus ou moins 1 000 \$. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.61000.411.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-654 08.25 - Servitude d'égout sanitaire en faveur de la Municipalité de Saint-Agapit, avenue du Pont nord

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse que la mairesse, Mme Sylvie Fortin et la directrice générale soient autorisées à signer au nom de la municipalité de Saint-Agapit un acte créant une servitude d'égout sanitaire en faveur de la Municipalité sur les lots 4 286 602, 3 639 526, 3 639 514 et 3 639 581 au coût de plus ou moins 1 000 \$. Si les frais sont en 2016, que la dépense soit prise via la résolution 2016-10-482 et si les frais sont en 2017, que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.61000.411.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-655 08.26 - Formation par la MMQ le 7 décembre «Distances séparatrices relatives aux odeurs, nouveaux élevages porcins processus à suivre, autres questions relatives à la zone agricole»

Il est proposé par la conseillère Micheline Beudet d'autoriser le responsable de l'urbanisme, Claude Fortin, à participer à la formation «Distances séparatrices relatives aux odeurs, nouveaux élevages porcins à suivre, autres questions relatives à la zone agricole» donné gratuitement par la MMQ le 7 décembre 2016. Que les frais inhérents soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.61000.310.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09 - LOISIRS

2016-12-656 09.01 - Dons Desjardins 425 \$ au CPA Les Dorisseaux, 150 \$ à l'Association de Ringuette de Lotbinière pour les patineuses de Saint-Agapit, 600 \$ à l'Association de hockey mineur Saint-Agapit

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'octroyer un don Desjardins au montant de 425 \$ au CPA Les Dorisseaux, de 150 \$ à l'Association de Ringuette de Lotbinière pour les patineuses de Saint-Agapit et de 600 \$ à l'Association de hockey mineur Saint-Agapit. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70150.959.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-657 09.02 - Soutien financier CPA Les Dorisseaux

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin, d'octroyer un soutien financier au CPA Les Dorisseaux afin de moderniser leur décor de spectacle de fin d'année au coût de 300 \$ et d'offrir la gratuité de la location de glace. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.11000.970 au budget 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-658 09.03 - Acceptation soumission d'Écoverdure pour l'entretien des terrains à l'été 2017

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'accepter la soumission d'Écoverdure pour l'entretien des terrains à l'été 2017 au coût de 6 623.49 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70150.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-659 09.04 - Embauche de Philippe Therrien, poste préposé de plateau extérieur et intérieur

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'embaucher Philippe Therrien au poste de préposé de plateau extérieur et intérieur. Le salaire et les conditions sont établis selon la convention collective en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-660 09.05 - Entériner la vente de 15 anciens luminaires 400 watts de l'aréna à Normand Côté électricien

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'entériner la vente de 15 anciens luminaires 400 watts de l'aréna à l'entreprise Normand Côté électricien au coût de 15 \$ chaque.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10 - COMPLEXE DES SEIGNEURIES

2016-12-661 10.01 - Achat de nappes et couvres chaises chez Urquid Linen

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser l'achat de nappes et couvres chaises chez Urquid Linen au coût de 2 178.40 \$ US. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70120.726.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-662 10.02 - Embauche étudiant CDS, non-syndiqué Anthony Côté

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'embaucher Anthony Côté comme étudiant non-syndiqué au Complexe des Seigneuries.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11 - FINANCES

2016-12-663 11.01 - Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements émis durant le mois de novembre 2016

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le dépôt de la liste des chèques émis en novembre 2016 et d'en approuver le paiement pour un montant de 35 942.79 \$ et de faire le dépôt de la liste des prélèvements effectués en novembre 2016 et d'en approuver le paiement pour un montant de 58 306.31 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-664 11.02 - Dépôt et autorisation de paiement des comptes fournisseurs du mois de novembre 2016

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le dépôt de la liste des comptes fournisseurs et d'en autoriser le paiement pour le mois de novembre 2016 au montant de 277 315.40 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-665 11.03 - Autorisation de paiement des factures du mois de novembre 2016

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement des factures du mois de novembre 2016 :

Code budgétaire 23.08002.727 – Sentier de la rivière Noire

Surplus accumulé affecté – Sentier pédestre 59.13100.014

- 1) Jardinerie du Canon, facture F201610312 de 3 412.74\$
- 2) Charles Boulay, facture 4670 de 1 094.56\$

Code budgétaire 02.46000.516 – Cours d'eau Parc Industriel

Surplus accumulé affecté – cours d'eau Parc Industriel 59.13100.004

- 1) Excavation Jean-Guy Croteau & Fils Inc, facture 8068 de 1 279.97\$
- 2) Construction BML, facture 28-0229-16150 de 1 524.21\$

Code budgétaire 23.05002.721 – Augmentation de la capacité de traitement et de distribution d'eau potable – phase 2

Règlement d'emprunt 401-02-163

- 1) SNC-Lavalin, facture 1276196 de 2 462.19\$
- 2) Allen Entrepreneur général Inc, décompte progressif 7 de 296 458.31\$

GRAND TOTAL DES DÉPENSES : 306 231.98 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-666 11.04 - Dépôt et approbation des salaires versés durant le mois d'octobre 2016

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le dépôt de la liste des salaires versés durant le mois d'octobre 2016 et d'autoriser le paiement pour un total de 120 507.67 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12 - 150IÈME

2016-12-667

12.01 - Autorisation de paiement des factures du mois novembre 2016

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse Beaudet d'autoriser le paiement des factures du mois de novembre 2016 :

Code budgétaire 02.13000.493 – Fêtes du 150e

Surplus accumulé affecté – Fêtes du 150e – 59.13100.011

1) Postes Canada, facture 33047501 de 383.97\$ taxes incluses - visa

(Circulaire pour le dévoilement du programme des Fêtes du 150e)

2) Les Banquets Morin Inc, facture 14261 de 1034.78 taxes incluses

(Bouchées lors du dévoilement du programme des Fêtes du 150e)

3) Ronaldo Asselin, facture de 3.60\$

(Frais de déplacement pour pose d'affiche du 150e dans le village)

4) Installation René Mailloux, facture 3237 de 2299.50\$

(Équipement lors du dévoilement du programme des Fêtes du 150e)

5) Dollarama, facture 979762 de 43.12\$

(Décorations lors du dévoilement du programme des Fêtes du 150e)

6) Postes Canada (visa), facture 33246701 de 983.81\$

(Distribution du calendrier par la poste)

7) Serge Laflamme, facture 37 de 100\$

(film –vidéo)

GRAND TOTAL DES DÉPENSES : 4 848.78 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-12-668

13 - SERVICE DES INCENDIES

2016-12-669

13.01 - Rapport du service incendie

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire le dépôt du rapport des activités du service incendie en date du 14 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-670 13.02 - Achat de botte de cuire pour Jean-René Bombarder chez Aréo Feu

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser l'achat de botte de cuire pour Jean-René Bombardier chez Aréo Feu au coût de 490 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.22000.650.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-671 13.03 - Achat de pièce pour l'adaptateur de borne à boyau 3/4 chez Arsenal et 1200°

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser l'achat de pièce pour l'adaptateur de borne à boyau 3/4 chez Arsenal et 1200° au coût d'environ 250 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.29000.640.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-672 13.04 - Achat d'escabeau chez Canadian Tire

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser l'achat d'escabeau chez Canadian Tire au coût d'environ 150\$. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.29000.640.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-673 13.05 - Achat et installation de lumière au Centre de Formation

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser l'achat et l'installation de lumière au Centre de Formation au coût de plus ou moins 2 900 \$ à l'entreprise Électricité Pro-Den. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.29000.640 au surplus accumulé réservé Centre de Formation 59.13100.019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-674 13.06 - Acceptation de l'offre de service de Dan Roy Ingénieur pour plan et devis du camion pompe-citerne 1600 Imp

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter l'offre de service de Dan Roy ingénieur pour les plans et devis du camion pompe-citerne 1600 Imp au coût de 6 250 \$ plus taxes et 0.55 \$ du km plus taxes, payable avec le fond général suite au retour de chèque des assurances.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-675 13.07 - Social des pompiers

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser une dépense de 600 \$ pour le social des fêtes des pompiers volontaires. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.22000.493.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-676 14 - VARIA

2016-12-677 15 - PÉRIODE DE QUESTION DES CONTRIBUABLES

2016-12-678 16 - FIN DE LA RENCONTRE

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de lever la séance ordinaire à 21h.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Josée Martineau, directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Josée Martineau, directrice générale adjointe

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse